

Organisation, dotation en personnel et budget

La structure organique du FMI est définie dans ses Statuts, qui prévoient un Conseil des gouverneurs, un Conseil d'administration, un Directeur général et un personnel composé de fonctionnaires internationaux. Aux termes des Statuts, le personnel nommé au FMI doit assurer à l'institution les concours les plus efficaces et les plus compétents sur le plan technique et refléter la diversité géographique des États membres.

Le Conseil d'administration

Instance décisionnelle permanente du FMI, le Conseil d'administration, composé de 24 membres, conduit les affaires courantes de l'institution. En 1997, il a tenu 166 réunions : 132 discussions formelles, 6 réunions informelles, 6 séminaires et 22 réunions privées.

Le Conseil fonde principalement ses décisions sur les études réalisées par la direction et les services du FMI. En 1997, il a consacré 58 % de son temps aux affaires concernant les pays membres (consultations au titre de l'article IV, examen et approbation d'accords) et 36 % à des questions de politique générale (perspectives de l'économie mondiale, évolution des marchés internationaux de capitaux, ressources financières du FMI, surveillance, diffusion des données, situation de la dette, conception des mécanismes de crédit du FMI et élaboration des programmes, entre autres).

Les départements

Le personnel du FMI est organisé principalement en départements, qui remplissent des missions géographiques, fonctionnelles, d'information et de liaison, et de soutien (graphique 9). Les départements ont à leur tête un directeur qui rend compte au Directeur général.

Départements géographiques

Six départements géographiques — *Afrique, Asie et Pacifique, Europe I, Europe II, Moyen-Orient, et Hémisphère occidentale* — conseillent la direction et le Conseil d'administration sur l'évolution et la politique économiques des pays de leur région. Ils négocient également des accords relatifs à l'utilisation des ressources financières du FMI et suivent les résultats des programmes

qu'appuie l'institution. Avec les départements fonctionnels, ils offrent aux pays membres des conseils, ainsi qu'une assistance technique, et assurent la liaison avec les organisations régionales ou multilatérales de leur ressort. Ils exécutent, également avec le concours des départements fonctionnels, une large part de la surveillance bilatérale du FMI par les contacts directs qu'ils entretiennent avec les États membres. Enfin, 70 fonctionnaires des départements géographiques du FMI sont détachés auprès des pays membres en qualité de représentant résident (voir encadré 17).

Départements fonctionnels et services spéciaux

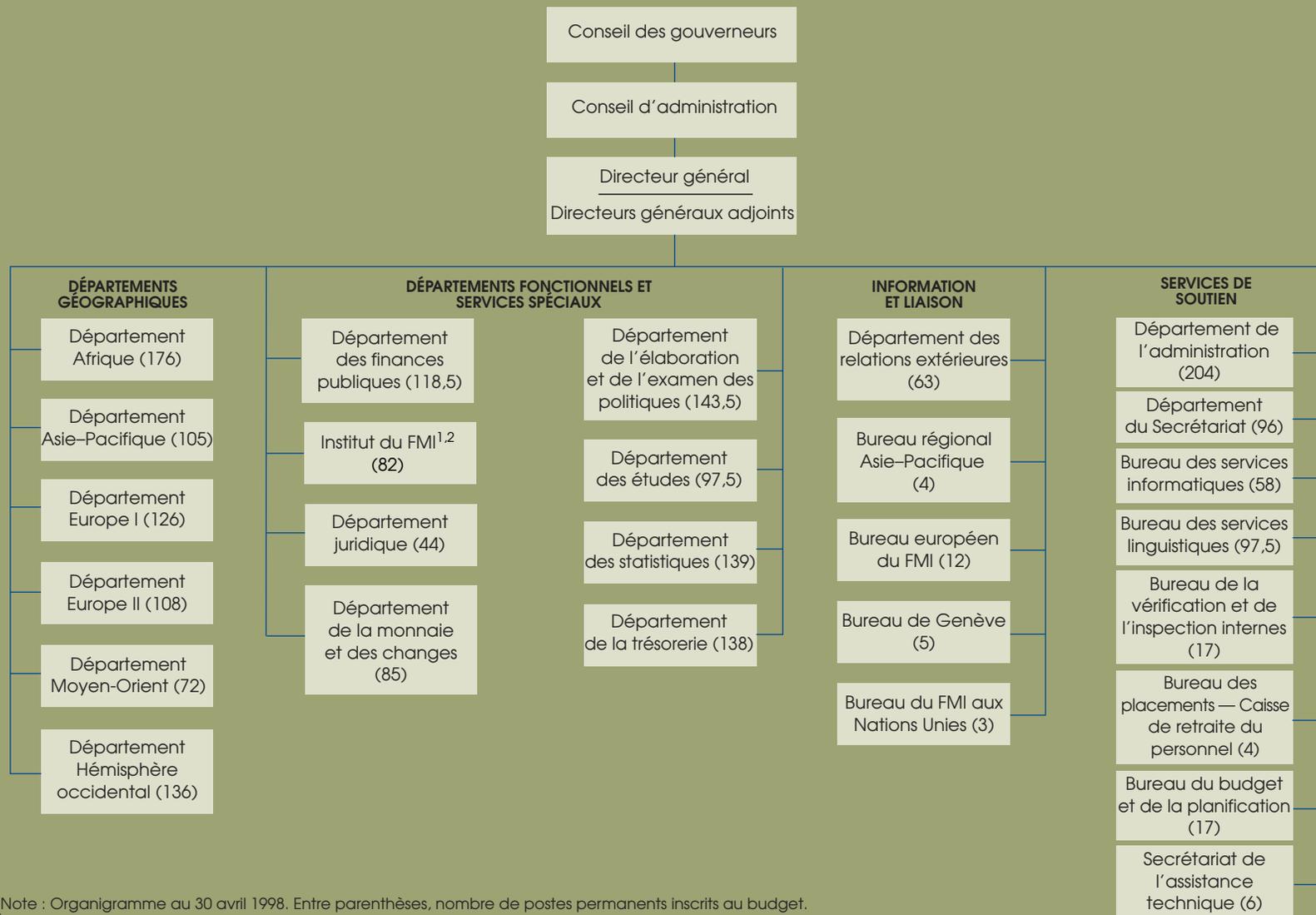
Le *Département des finances publiques* est responsable de l'ensemble des activités du FMI touchant aux finances publiques des États membres. Il se charge des questions budgétaires dans le cadre des missions des départements géographiques, examine le volet budgétaire des conseils donnés par le FMI et des programmes d'ajustement qu'appuie l'institution, et apporte une assistance technique dans son domaine de compétence. Il effectue en outre des recherches et des études sur les questions de finances publiques, la répartition des revenus et la pauvreté, les dispositifs de protection sociale, les dépenses publiques et l'environnement.

L'*Institut du FMI* offre une formation aux fonctionnaires des États membres (des pays en développement, en particulier) dans des domaines tels que la programmation et la politique financières, la politique du secteur extérieur, la méthodologie de la balance des paiements, la comptabilité nationale et les statistiques financières de l'État ou les finances publiques.

Le *Département juridique* conseille la direction, le Conseil d'administration et les services du FMI sur les règles de droit applicables. Il prépare la majorité des décisions ou autres instruments juridiques dont le FMI a besoin pour exercer ses activités. Il agit en tant que conseil du FMI dans les litiges ou les cas d'arbitrage, apporte une assistance technique aux pays qui engagent des réformes législatives et répond aux demandes de renseignements des pays ou des organisations internationales sur le droit du FMI.

Graphique 9

Fonds monétaire international : organigramme



Note : Organigramme au 30 avril 1998. Entre parenthèses, nombre de postes permanents inscrits au budget.

¹L'Institut apporte son concours à l'Institut multilatéral de Vienne, centre de formation situé dans cette ville d'Autriche.

²L'Institut régional de Singapour, entré en activité en mai 1998, bénéficie du concours de l'Institut du FMI.

Encadré 17

Représentants résidents du FMI

À la fin de 1997/98, le FMI disposait de 70 représentants résidents dans 64 pays. En général occupés par un seul membre du personnel, ces postes ont pour but de faciliter la communication des conseils du FMI aux autorités des pays et sont souvent établis en liaison avec un programme d'ajustement appuyé par l'institution.

Pour évaluer leur efficacité, le Bureau de la vérification et de l'inspection internes a procédé à un examen du programme en 1997. Il a conclu que les postes de représentants résidents contribuent largement à rehausser la qualité du travail effectué par le FMI dans les pays; en particulier, les représentants résidents attirent l'attention du FMI et du pays d'accueil sur d'éventuels dérapages dans l'exécution de la politique économique et facilitent l'application des programmes. L'examen a fait ressortir l'importance d'insister tout autant sur le soutien aux politiques et aux programmes des autorités que sur les activités destinées à renforcer les institutions et les capacités macroéconomiques fondamentales, ainsi que la transparence. La nécessité de considérer ces postes comme ayant un caractère transitoire a aussi été mise en lumière.

Au cours de leurs délibérations, de nombreux administrateurs ont cité l'accès exceptionnel aux décideurs nationaux de premier plan dont disposent les représentants résidents, atout majeur pour le FMI. Les administrateurs se sont déclarés dans l'ensemble fort satis-

faits de ces derniers, bien que des difficultés aient été notées dans environ un tiers des postes, ce qui nuit à leur efficacité. Ils ont instamment prié les services du FMI de mettre en oeuvre les recommandations énoncées en vue d'améliorer la situation. Selon la plupart des administrateurs, il ne saurait y avoir de modèle unique applicable à tous les cas où la présence d'un représentant résident peut se justifier, mais il convient de ne pas perdre de vue l'avantage comparatif dont disposent les représentants résidents en donnant sur place des conseils de politique macroéconomique et en prêtant leur concours à l'exécution des programmes. Les administrateurs ont souligné la nécessité de toujours envoyer à ces postes des personnes d'un excellent niveau, en veillant plus particulièrement à ce qu'elles aient de solides compétences en matière de politique économique et de communication et sachent faire preuve de confiance en soi et d'esprit d'initiative. Compte tenu de l'ampleur des coûts initiaux, les administrateurs sont favorables à des affectations de deux ou trois ans. Ils font valoir par ailleurs que le succès de la mission des représentants résidents dépend de l'accueil que réservent les pays membres à ce genre d'initiative; les services du FMI et les autorités des pays doivent travailler en étroite collaboration pour définir les objectifs du poste de représentant résident et assigner des priorités aux travaux à exécuter conjointement.

Le *Département de la monnaie et des changes* offre une assistance technique aux banques centrales des États membres en matière de politique monétaire et cambiale, de contrôle bancaire, de réglementation prudentielle et de systèmes de paiement. Il détache aussi des experts auprès des banques centrales qui sollicitent une assistance technique à long terme. Dans le cadre de la surveillance ou des demandes d'utilisation des ressources du FMI, il prête son concours aux départements géographiques pour les questions qui relèvent de sa compétence. Enfin, il aide le FMI à s'acquitter de ses responsabilités en ce qui concerne les pratiques et restrictions de change.

Le *Département de l'élaboration et de l'examen des politiques* joue un rôle essentiel dans la conception et la mise en oeuvre des mécanismes de financement et l'exécution des opérations financières du FMI, l'exercice de la surveil-

lance et divers autres domaines. Il apporte, en collaboration avec le Département des études, une contribution de premier plan à la surveillance multilatérale et à la coordination des politiques économiques, ainsi qu'aux activités de suivi et de soutien qui s'y rattachent. Avec les départements géographiques, il aide à mobiliser en faveur des États membres qui bénéficient de l'aide du FMI d'autres ressources financières dans le cadre notamment des travaux relatifs à la dette et au financement des programmes (par l'intermédiaire du Club de Paris et des banques internationales).

Le *Département des études* effectue un travail d'analyse et de recherche dans les domaines qui sont du ressort du FMI. Il joue un rôle majeur dans la conception des initiatives du FMI concernant le fonctionnement du système monétaire international et la surveillance et collabore avec d'autres départements à la formulation des conseils que donne l'institution aux États membres. Il coordonne l'élaboration des *Perspectives de l'économie mondiale*, publiées chaque semestre, et du rapport annuel sur les marchés internationaux de capitaux, ainsi que les analyses liées à la coordination des politiques économiques au sein du Groupe des Sept et aux séminaires du Conseil d'administration sur l'évolution de l'économie mondiale et des marchés. Enfin, il entretient des contacts avec le monde universitaire et les instituts de recherche.

Le *Département des statistiques* gère une base de données économiques et financières nationales, régionales et mondiales et examine, dans le cadre de la surveillance du FMI, les données communiquées par les États membres. C'est à lui qu'incombe l'élaboration des concepts statistiques relatifs à la balance des paiements, aux finances publiques et aux agrégats monétaires et financiers, ainsi que la rédaction de manuels méthodologiques. Par ses actions d'assistance technique et de formation, le Département aide les États membres à se doter de systèmes statistiques; il s'occupe aussi des publications statistiques du FMI. Enfin, il est responsable de la mise au point et du suivi des normes concernant la diffusion des données par les États membres.

Le *Département de la trésorerie* arrête la stratégie et les pratiques financières du FMI. Il conduit et contrôle

les opérations et transactions financières du Département général, du Département des DTS et des comptes administrés (y compris le Compte de fiducie de la FASR et les comptes annexes). Il effectue et contrôle les dépenses imputées au budget administratif et au budget d'équipement. Il tient les comptes et les états financiers du FMI. Ses attributions couvrent également la révision des quotes-parts, le financement et la liquidité du FMI, les emprunts, les placements et les revenus de l'institution, ainsi que la politique de celle-ci concernant le DTS.

Information et liaison

Le *Département des relations extérieures* rédige, produit et diffuse les publications autres que statistiques, informe la presse et le grand public, assure la liaison avec les organisations non gouvernementales et les parlements des États membres, et anime le site Internet du FMI.

Les quatre bureaux que le FMI a ouverts en dehors de Washington (pour les régions Asie-Pacifique et Europe, ainsi qu'à Genève et auprès des Nations Unies) maintiennent un contact étroit avec les autres organisations internationales ou régionales.

Services de soutien

Le *Département de l'administration* s'occupe du recrutement des fonctionnaires, ainsi que de leur formation et de leur plan de carrière. Il veille à ce que l'immeuble du siège et les locaux loués soient opérationnels, assure à l'institution les services administratifs dont elle a besoin et administre la bibliothèque commune au FMI et à la Banque mondiale.

Le *Département du Secrétariat* aide la direction à préparer et à coordonner le programme de travail du Conseil d'administration et des autres organes officiels, notamment en arrêtant le calendrier de ces travaux et en veillant au bon déroulement des réunions du Conseil. Il organise aussi l'Assemblée annuelle, en collaboration avec la Banque mondiale, et est responsable de la communication et de la sécurité au FMI, ainsi que des archives de l'institution.

Les *bureaux, services et secrétariats* du FMI sont chargés des services informatiques, de la traduction, de la vérification interne, de l'évaluation, des méthodes de travail, des questions budgétaires, de l'assistance technique et des placements de la Caisse de retraite.

Se reporter au graphique 9 pour la dotation en personnel par département ou service au 30 avril 1998.

Personnel

Comme indiqué ci-dessus, le Directeur général nomme les fonctionnaires, qui n'ont d'obligations qu'envers le FMI et assurent à l'institution les concours «les plus efficaces et les plus compétents» sur le plan technique; pour que la diversité du personnel reflète celle des pays membres, il «doit tenir dûment compte de l'importance d'un recrutement effectué sur une base géogra-

Tableau 17
Ventilation du personnel d'encadrement du FMI par région et par nationalité
(Pourcentage)

Région ¹	1980	1990	1997
Afrique	3,8	5,8	5,2
Asie	12,3	12,7	15,0
Japon	1,4	1,9	1,6
Autres pays	10,9	10,8	13,4
Europe	39,5	35,1	33,2
Allemagne	3,7	4,3	3,8
France	6,9	5,5	4,5
Italie	1,7	1,4	2,8
Royaume-Uni	8,2	8,0	7,0
États baltes, Russie et autres pays issus de l'ex-URSS	1,1
Autres pays	19,0	15,9	14,0
Moyen-Orient	5,4	5,5	6,1
Hémisphère occidental	39,1	41,0	40,5
Canada	2,6	2,8	3,5
États-Unis	25,9	25,9	25,5
Autres pays	10,6	12,3	11,5
Total	100,0	100,0	100,0

¹Les régions sont déterminées en fonction de la ventilation par pays retenue pour les départements géographiques du FMI. La région Europe regroupe les pays qui relèvent des Départements Europe I et Europe II. La région Moyen-Orient comprend les pays d'Afrique du Nord.

phique aussi large que possible». À cet effet, et dans le but de favoriser la continuité et la mémoire institutionnelles indispensables pour maintenir des relations de travail étroites avec les États membres, l'organisation a conçu sa politique d'emploi de façon à recruter et à conserver un corps de fonctionnaires internationaux désireux de faire carrière, du moins en grande partie, au FMI. Par ailleurs, un certain nombre d'administrateurs jugent nécessaire de procéder à une rotation plus fréquente des effectifs, à l'intérieur et à l'extérieur du FMI, afin de favoriser une mise à jour des compétences et d'apporter du sang neuf à l'institution. Pour un certain nombre de fonctions et de qualifications ayant trait surtout à la technologie, à certains services et à des spécialités très pointues en économie, des considérations d'ordre administratif ont amené le FMI à recourir à des formules contractuelles ou à la sous-traitance.

Au 31 décembre 1997, le FMI comptait 693 agents auxiliaires et 1.488 cadres d'exécution et de direction (dont les deux tiers environ étaient des économistes). Quelque 480 postes supplémentaires entrent dans la catégorie «autres effectifs autorisés» (experts, conseillers, participants au Programme-Économistes et autres personnes non permanentes). Sur les 182 pays membres du

Tableau 18

Ventilation du personnel par sexe et par catégorie professionnelle

	1980		1990		1997	
	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage	Effectifs	Pourcentage
Ensemble du personnel						
Total (toutes catégories)	1.444	100,0	1.774	100,0	2.181 ¹	100,0
Femmes	676	46,8	827	46,6	1.014	46,5
Hommes	768	53,2	947	53,4	1.167	53,5
Personnel auxiliaire						
Total	613	100,0	642	100,0	693	100,0
Femmes	492	80,3	540	84,1	593	85,6
Hommes	121	19,7	102	15,9	100	14,4
Cadres d'exécution						
Total	646	100,0	897	100,0	1.179	100,0
Femmes	173	26,8	274	30,5	390	33,1
Hommes	473	73,2	623	69,5	789	66,9
Économistes						
Total	362	100,0	529	100,0	770	100,0
Femmes	42	11,6	70	13,2	150	19,5
Hommes	320	88,4	459	86,8	620	80,5
Non-économistes						
Total	284	100,0	368	100,0	409	100,0
Femmes	131	46,1	204	55,4	240	58,7
Hommes	153	53,9	164	44,6	169	41,3
Cadres de direction						
Total	185	100,0	235	100,0	309	100,0
Femmes	11	5,9	13	5,5	31	10,0
Hommes	174	94,1	222	94,5	278	90,0
Économistes						
Total	99	100,0	184	100,0	250	100,0
Femmes	4	4,0	9	4,9	17	6,8
Hommes	95	96,0	175	95,1	233	93,2
Non-économistes						
Total	86	100,0	51	100,0	59	100,0
Femmes	7	8,1	4	7,8	14	23,7
Hommes	79	91,9	47	92,2	45	76,3

¹Quelque 480 postes supplémentaires entrent dans la catégorie des autres effectifs autorisés (experts, conseillers, participants au Programme-Économistes et autres personnes non permanentes).

FMI, 122 étaient représentés dans ses rangs. (Se reporter au tableau 17, page 111, pour l'évolution de la ventilation par nationalité des cadres du FMI depuis 1980.)

Durant l'exercice 1997/98, le FMI a utilisé 2.941 années-personnes, contre 2.904 en 1996/97. Sur ce total, 1.988 années-personnes ont été assurées par les fonctionnaires de l'organisation (1.999 en 1996/97), auxquelles se sont ajoutés les ressources du Programme-Économistes, les heures supplémentaires, les services des contractuels et autres temporaires, pour un total de 2.585 années-personnes (2.545 en 1996/97), les ressources du Bureau des administrateurs, pour un total de 230 années-personnes (232 en 1996/97), et l'assistance technique offerte par des experts rémunérés grâce à des financements extérieurs et les frais généraux y afférents, pour un total de 125 années-personnes (127 en 1996/97).

Recrutement et rétention du personnel

En 1997, 149 fonctionnaires ont été recrutés (84 économistes, 26 cadres non-économistes et 39 agents auxiliaires), contre 133 en 1996. Parmi ces recrues, 49 étaient des économistes en milieu de carrière (contre 30 en 1996) et 31 sont entrées au FMI dans le cadre du Programme-Économistes, programme d'une durée de deux ans, qui a pour but de familiariser des économistes «en début de carrière» avec les travaux de l'organisation en les plaçant pendant deux périodes de douze mois dans deux départements différents. En général, les candidats à ce programme terminent un doctorat en macroéconomie ou dans un domaine apparenté, ou ont déjà achevé leurs études de troisième cycle et possèdent une ou deux années d'expérience professionnelle. Au terme des deux ans, les bénéficiaires du programme dont le rendement est

satisfaisant se voient proposer un engagement à titre permanent.

En 1997, 137 fonctionnaires ont quitté le FMI, soit une hausse de 22 par rapport à l'année précédente. Le taux de départ des cadres est passé à 7 % (104 personnes) en 1997, contre 5½ % (82 personnes) en 1996, taux proche de la moyenne à long terme. Cette rotation accrue est due en grande partie à une hausse soudaine et marquée des démissions d'économistes recrutés par des sociétés financières du secteur privé.

Grille des rémunérations

Pour recruter et retenir le personnel dont il a besoin, le FMI a établi un système de rémunération et d'avantages sociaux qui doit être compétitif, récompenser les résultats et tenir compte des besoins particuliers d'un personnel multinational et en majorité expatrié. La grille des rémunérations du FMI est réexaminée tous les ans et ajustée, le cas échéant, sur la base d'une comparaison des traitements proposés dans certains établissements privés (financiers ou industriels) et organismes publics aux États-Unis, en France et en Allemagne. À partir d'analyses actualisées des traitements de référence, la grille des rémunérations a été relevée de 4,3 % pour l'exercice 1997/98 et le Conseil d'administration a approuvé une hausse de 4,3 % également pour 1998/99.

Diversité

Le FMI voit dans la diversité du personnel un atout majeur pour améliorer son efficacité en tant qu'institution internationale. Avec l'appui du Directeur général, la Conseillère spéciale chargée de la diversité a lancé un certain nombre d'initiatives afin de mieux répartir, par nationalité et par sexe, le personnel dans l'organisation (tableau 18); elle a travaillé en étroite collaboration avec les départements pour examiner les problèmes et les perspectives concernant la diversité et formuler les plans d'action voulus. En 1997/98, les départements ont commencé à appliquer ces plans — qui portent en général sur le mentorat, la reconnaissance des besoins de diversité dans la gestion des carrières, la souplesse des formules de travail, une prise en compte plus importante de la diversité dans le recrutement, ainsi que des initiatives favorisant l'équité sur le plan des grades et de la rémunération — et ont soumis leur premier rapport d'étape au Directeur général. Le FMI a aussi insisté sur le fait que le personnel de direction doit cultiver et ren-

forcer les qualités nécessaires pour mettre en valeur les compétences d'un personnel de plus en plus divers.

Un suivi plus approfondi des données sur la diversité a révélé certains progrès dans le recrutement, les promotions et la représentativité globale pour tous les groupes de membres du personnel (et dans la plupart des grades) qui avaient été auparavant identifiés comme ne bénéficiant pas de chances égales. Il faudra toutefois un certain temps pour réaliser une diversité satisfaisante du personnel.

Budget administratif et budget d'équipement

Perspectives à moyen terme

Le budget administratif et le budget d'équipement du FMI s'inscrivent dans le cadre de perspectives budgétaires — triennales et à moyen terme (cinq ans) — à horizon mobile, que réexamine tous les ans le Conseil d'administration. Lors de son examen, en janvier 1998, des perspectives budgétaires à moyen terme, le Conseil a approuvé la proposition de la direction du FMI visant à augmenter légèrement en 1998/99 les effectifs autorisés, afin d'absorber la charge de travail supplémentaire découlant de la crise asiatique et d'autres missions prioritaires. En vertu de cette

Tableau 19
Coût estimé des principales activités du FMI, 1997–99¹
(Millions de dollars)

Activité	Exercice 1997	Pourcentage du total	Exercice 1998	Pourcentage du total	Exercice 1999 : budget	Pourcentage du total
Personnel et direction						
Surveillance	132,4	28,1	141,1	28,5	149,6	28,8
Utilisation des ressources du FMI	116,7	24,7	104,3	21,1	126,3	24,3
Assistance technique	65,7	13,9	81,6	16,5	80,3	15,5
Relations extérieures	21,2	4,5	23,2	4,7	24,1	4,6
Services administratifs	78,5	16,6	90,1	18,2	80,8	15,6
Total partiel	414,6	87,9	440,3	88,9	461,1	88,8
Conseil d'administration ²	36,4	7,7	35,4	7,1	37,7	7,3
Conseil des gouverneurs ³	20,6	4,4	19,6	4,0	20,7	4,0
Total partiel	57,0	12,1	55,0	11,1	58,4	11,2
Total	471,6	100,0	495,3	100,0	519,5	100,0

Note : Les chiffres étant arrondis, il se peut que la somme des composantes ne corresponde pas au total.

¹Les estimations pour les exercices 1997 et 1998 reposent sur des données de fin d'exercice.

²Salaires et avantages sociaux des administrateurs et de leurs suppléants et assistants; frais liés aux déplacements officiels et autres; communications; coûts de l'occupation des locaux; publications et travaux d'imprimerie; fournitures et matériels; services informatiques; coûts liés au fonctionnement des bureaux des administrateurs et aux services de soutien que leur apporte le personnel du FMI.

³Frais liés aux déplacements et indemnités des gouverneurs, coûts des services de soutien apporté par le personnel du FMI au Conseil des gouverneurs, y compris pour l'Assemblée annuelle, et autres frais administratifs divers.

Tableau 20

Budget administratif et budget d'équipement, exercices 1996-99¹*(Milliers de dollars)*

	Exercice clos le 30 avril 1996 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 1997 : dépenses effectives	Exercice clos le 30 avril 1998 : dépenses effectives	Exercice s'achevant le 30 avril 1999 : budget
Budget administratif				
I. Dépenses de personnel				
Traitements	210.216	216.350	229.150	247.270
Autres dépenses	131.115	129.550	117.213	126.019
Total partiel	341.331	345.901	346.363	373.289
II. Autres dépenses				
Frais de déplacement	39.624	39.302	46.831	44.515
Autres frais de déplacement	26.458	26.960	28.010	29.470
Communications	9.869	10.693	10.506	11.681
Location et aménagement des locaux	40.242	41.899	42.877	44.585
Livres et travaux d'imprimerie	8.371	8.579	9.669	10.228
Fournitures et matériel	7.219	7.941	8.164	8.754
Services informatiques	18.129	19.735	25.765	25.500
Divers	12.831	9.924	12.930	13.635
Total partiel	162.743	165.033	184.752	188.368
III. Remboursements	-33.239	-39.368	-35.836	-42.124
Total du budget administratif	470.836	471.564	495.279	519.533
<i>Moins</i> : Frais occasionnés par l'administration				
du Département des DTS	-5.841	-5.914	-6.000	-5.800
Frais occasionnés par l'administration				
de la FAS et de la FASR	-35.634	-43.788	... ²	... ³
Dépenses nettes du budget administratif ⁴	429.361	421.862	489.279	513.733
Budget d'équipement				
Budgets des projets ⁵	152.500	20.123	27.240	14.440
Décaissements au titre des projets	34.800	151.500	56.061	46.391

¹Budget administratif approuvé par le Conseil d'administration pour l'exercice s'achevant le 30 avril 1999, comparé aux dépenses effectives pour les exercices clos les 30 avril 1996, 1997 et 1998, et budget d'équipement approuvé pour les projets engagés pendant les exercices 1996, 1997, 1998 et 1999. Les chiffres étant arrondis, il se peut que la somme des composantes ne corresponde pas au total.

²Par décision du Conseil d'administration, le remboursement de 55.500 dollars n'a pas été porté au budget administratif.

³Par décision du Conseil d'administration, le remboursement de 61.800 dollars n'a pas été porté au budget administratif.

⁴Les dépenses nettes du budget administratif ne comprennent pas les plus-values ou moins-values sur les avoirs en monnaies détenus à des fins administratives.

⁵Budgets d'équipement pluriannuels au titre des projets engagés au cours de chaque exercice.

proposition, la politique de rééquilibrage budgétaire engagée en 1994/95 se poursuivra une fois la crise dissipée, et des compressions d'effectifs seront opérées au cours des exercices 2000 et 2001. En dépit de l'augmentation proposée des effectifs, il est prévu qu'à moyen terme, les dépenses administratives demeureront assez stables en termes réels. Pour donner suite à ces propositions à moyen terme, il faudra continuer à redéployer les ressources internes en les réaffectant des activités peu prioritaires à celles de premier plan de manière à permettre au FMI de mieux répondre à l'évolution des besoins des États membres. Il importe notamment de renforcer la surveillance (sous l'angle en particulier des questions se rapportant au secteur bancaire et au secteur financier, du projet d'amendement des Statuts du FMI et des normes de diffusion

des données), d'intensifier les travaux relatifs à l'utilisation des ressources du FMI, d'accroître les moyens financiers de l'institution et d'assurer aux États membres une assistance technique financée sur ressources intérieures et extérieures.

L'horizon quinquennal du budget d'équipement continue de cadrer avec la stratégie visant à achever les grands projets de construction déjà approuvés par le Conseil et à poursuivre les autres investissements en cours pour réaliser des économies, satisfaire aux règlements d'urbanisme ou assurer l'entretien des immeubles et équipements existants.

Budgets et dépenses en 1997/98

Le budget administratif du FMI pour l'exercice clos le 30 avril 1998 (1997/98) était de 503,7 millions de dol-

lars. Dans le cadre du budget d'équipement, un montant de 27,2 millions de dollars a été approuvé pour les projets à engager au cours de l'exercice 1998, et un montant de 17,0 millions de dollars pour la Partie 3 du projet d'aménagement des locaux (phase III). Le coût estimé des principales activités du FMI est présenté au tableau 19, page 113. Les dépenses administratives effectives durant l'exercice se sont élevées à 495,3 millions de dollars et les décaissements au titre des projets d'équipement à 56,3 millions de dollars, dont 40,5 millions pour les grands projets de construction (tableau 20).

En 1997/98, les ressources du budget administratif affectées aux diverses activités des services du FMI ont été réparties entre les postes suivants : la surveillance et l'utilisation des ressources du FMI, avec plus de 115 pays faisant l'objet de programmes intensifs, 70 postes de représentants résidents dans 64 pays et, selon les estimations, 285 années-personnes consacrées à l'assistance technique (66,1 % des dépenses); les relations extérieures (4,7 %), qui visent toujours à assurer une plus grande transparence aux politiques et activités du FMI; les services administratifs, où l'investissement dans la technologie et l'amélioration continue des méthodes de travail ont permis de réaliser des économies dans les diverses activités relevant de cette catégorie (18,2 %); le Conseil des gouverneurs (4,0 %) et le Conseil d'administration (7,1 %). La ventilation des coûts administratifs estimés pour les principales activités du FMI figure au graphique 10.

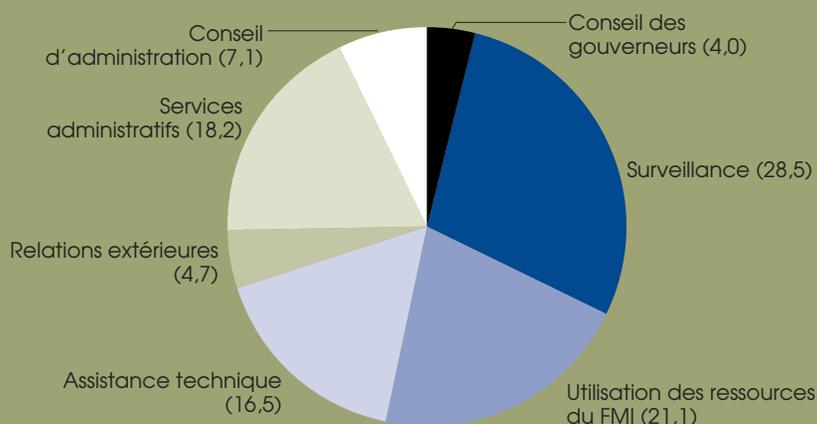
Budgets et dépenses en 1998/99

Le programme de travail du FMI pour 1998/99 sera axé sur :

- le renforcement de la surveillance multilatérale, régionale et bilatérale, notamment par la recherche de moyens permettant de consolider l'architecture du système monétaire international;
- la charge de travail supplémentaire liée à l'utilisation des ressources du FMI dans le cadre de la FASR et de l'Initiative en faveur des PPTE;
- le maintien de la capacité du FMI de répondre, notamment par des actions d'assistance technique, aux besoins en constante évolution et en augmentation des pays membres;
- l'intensification des efforts en matière de relations extérieures et de communication avec le grand public en vue de faire connaître le rôle et les travaux du FMI.

Graphique 10

Coûts estimés des principales activités, exercice 1998 (Pourcentages)



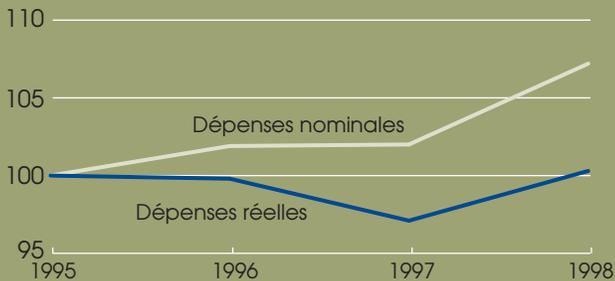
Note : Chiffres établis sur la base des dépenses effectives de l'exercice 1998. Les coûts imputés à la supervision générale, au recyclage et à la formation professionnelle et aux congés ont été répartis proportionnellement entre les diverses catégories. Les chiffres étant arrondis, ils se peut que la somme des composantes ne corresponde pas au total.

À l'appui de ce programme de travail, le Conseil a approuvé, en avril 1998, un budget administratif pour 1998/99 d'un montant de 519,5 millions de dollars, en hausse de 3,1 % par rapport à l'exercice précédent — et un budget d'équipement de 14,4 millions de dollars pour l'amélioration des installations, l'adoption de nouvelles technologies et les équipements informatiques. Le budget administratif pour 1998/99, qui comprend une augmentation de 32,5 postes au titre des effectifs autorisés, permettra d'absorber la très lourde charge de travail liée à la crise asiatique, que n'avait pas prévue le plan à moyen terme précédent, d'exécuter plusieurs autres missions prioritaires et d'accroître le nombre des participants au Programme-Économistes du FMI. La progression des effectifs autorisés permettra donc au FMI d'accomplir diverses activités prioritaires, d'abaisser le nombre très élevé d'heures supplémentaires non rémunérées qu'effectuent de nombreux fonctionnaires et de réduire les congés accumulés. Pour reprendre la stratégie à moyen terme de rééquilibrage budgétaire dans le domaine de la dotation en personnel, les postes supplémentaires autorisés en vue de mener à bien les travaux associés à la crise asiatique seront éliminés une fois que cette dernière se sera estompée et que la charge de travail reviendra à la normale. L'accroissement exceptionnel des nouvelles recrues du Programme-Économistes vise à donner plus de souplesse au FMI à moyen terme et à reconstituer les rangs des économistes. En dépit de la hausse des effectifs autorisés, le

Graphique 11

Dépenses administratives, exercices 1995–98

(Exercice 1995 = 100)



Note : Les dépenses administratives réelles ont été calculées sur la base de l'IPC-U (indice des prix à la consommation en zone urbaine) pour Washington, la Virginie et le Maryland (source : U.S. Bureau of Labor Statistics). Il convient de noter que cet indice repose sur des pondérations qui ne reflètent pas la structure de l'ensemble des dépenses administratives du FMI. Si les dépenses du FMI étaient utilisées pour les pondérations, la hausse globale des prix serait plus importante que celle calculée à partir de l'IPC-U, et le niveau des dépenses réelles pour les exercices 1995–98 serait en conséquence moins élevé.

budget de 1998/99 suit l'actuelle politique de rééquilibrage en maintenant les dépenses administratives à un niveau relativement stable en termes réels par rapport à celui de 1997/98. Le budget administratif en termes nominaux et réels est présenté au graphique 11. Le budget d'équipement s'inscrit dans le droit fil des plans prévus pour mener à bien les grands projets de construction, tout en remplaçant les installations et les équipements informatiques obsolètes, et cadre avec les autres programmes à moyen terme.

Projets de construction

L'agrandissement des locaux du siège (phase III) est pour l'essentiel achevé et, en mars 1998, le personnel a commencé à quitter les bureaux loués pour occuper l'immeuble. Le bâtiment PEPCO (phase IV), qui se trouve à côté de celui du siège, sera prêt à accueillir de nouveaux occupants dès que son locataire actuel aura quitté les lieux et qu'il aura été rénové. Lorsque les travaux de la phase IV seront terminés, l'ensemble des services du FMI seront regroupés dans deux bâtiments adjacents appartenant à l'institution, le coût d'occupation des locaux sera alors réduit et les objectifs de la stratégie immobilière à long terme du FMI seront atteints.

